Déclaration des ministres européens de la culture

REFONDER L'EUROPE PAR LA CULTURE

Nous, ministres européens en charge de la culture, souhaitons affirmer notre volonté de placer la culture au cœur du projet de refondation de l'Europe et de prendre pleinement en compte les enjeux culturels dans le cadre des réformes en cours, en particulier l'agenda numérique européen.

À l'heure où le projet européen est mis en question, il est essentiel de retrouver le souffle premier de l'engagement européen, qui passe par la culture, la connaissance, la création et l'innovation. L'Europe, trop souvent perçue uniquement comme un espace économique, est avant tout le lieu de la circulation du savoir, des idées, des cultures, une terre de liberté et de vitalité pour la création. C'est bien d'abord à travers la culture que se façonne l'identité de l'Europe dans sa diversité. Pour que cette Europe de la culture puisse devenir encore davantage une réalité pour les citoyens européens, de nouveaux projets concrets doivent être imaginés, et de nouvelles orientations politiques définies.

Dans le prolongement des échanges intervenus lors de la réunion informelle de Francfort le 11 octobre dernier, qui sont appelés à se poursuivre dans le cadre de rencontres régulières de ministres européens de la culture, et dans la perspective du Conseil des ministres européens de la culture prévu le 21 novembre prochain, nous, ministres européens de la culture, nous engageons à porter dans l'enceinte du Conseil de l'Union européenne et auprès de la Commission européenne et du Parlement européen, une feuille de route ambitieuse autour des axes suivants :

1. **Favoriser la mobilité des professionnels de la culture.** A des degrés divers, le patrimoine, les scènes artistiques, dont la musique, le théâtre, la danse, les arts de la rue, les arts visuels ou le cinéma ont toujours été les précurseurs du projet européen. Mais, la mobilité des artistes et plus largement des professionnels de la culture tend à ne concerner qu'un petit nombre d'entre eux. Nous considérons essentiel que l'Union européenne soutienne davantage les rencontres et échanges entre professionnels et artistes au niveau européen, afin de favoriser, face à la tentation du repli sur soi, la découverte et le partage de nouveaux savoirs, de nouvelles idées, de nouvelles cultures. Nous appelons donc à la création d'un dispositif en faveur de la mobilité dans le secteur culturel, inspiré de la remarquable réussite du programme Erasmus. Dans cette perspective, et notamment en vue des futures perspectives financières 2020-2027, un projet pilote devrait être lancé dès 2018 notamment dans le secteur du patrimoine pour préfigurer cet « Erasmus de la culture ».

2. **Protéger et valoriser le patrimoine**. Notre patrimoine constitue le socle de notre identité partagée, le lien entre notre passé, notre présent et notre avenir. L'année européenne du patrimoine en 2018 doit être l'occasion de se réapproprier ce patrimoine commun européen dans sa diversité. Dans cette perspective, nous appelons à la tenue d'Assises européennes du patrimoine, qui pourraient préfigurer une stratégie pour le

patrimoine à l'échelle européenne et une réflexion sur la mise en valeur d'un socle commun d'œuvres culturelles de toutes disciplines et de monuments de chaque pays européen. Nous rappelons également notre engagement pour la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et notre soutien à la mise en place d'un instrument communautaire adapté, souple et efficient. Nous appelons enfin la Commission européenne à mettre en place une structure dédiée à la protection du patrimoine culturel dans une zone de crise, en s'appuyant sur l'expérience et les compétences des experts des Etats membres dans le prolongement de la déclaration de Florence des Ministres de la Culture du G7. Nous considérons également important que l'Union Européenne puisse soutenir l'UNESCO dans ses efforts pour la défense du patrimoine culturel en péril.

3. **Développer le goût de la culture chez les plus jeunes.** Nous sommes convaincus de la nécessité de soutenir l'accès à la culture dès le plus jeune âge. Nous nous engageons à réfléchir ensemble, dans le prolongement des initiatives nationales, à l'opportunité d'un « passeport culturel » européen, qui pourrait permettre de développer davantage la connaissance réciproque des œuvres et des institutions culturelles européennes.

4. **Défendre une Europe ouverte et solidaire.** Nous sommes convaincus que l'Europe de la culture pourra aussi s'incarner dans une Europe plus ouverte et solidaire. Aussi, à l'heure où l'Europe traverse une crise d'identité, où l'accueil des migrants constitue un enjeu de société majeur, nous entendons promouvoir des initiatives permettant à la culture et aux arts de contribuer au rapprochement des individus et des peuples, en favorisant leur participation à la vie culturelle et à la société.

5. **Soutenir la diversité linguistique**. L'Europe est riche de ses langues ; elles portent la diversité des imaginaires que nous partageons. Pour les jeunes Européens, la maîtrise de plusieurs langues est la condition du dialogue et de la mobilité. Conjuguer l'Europe en plusieurs langues, c'est aussi traduire. Pour développer la circulation des œuvres, des idées et des savoirs, en Europe mais aussi plus largement avec l'ensemble de nos partenaires, nous appelons à mieux prendre en compte au niveau européen, dans le cadre des programmes de financements, l'importance des enjeux liés à la traduction et à la diffusion des œuvres audiovisuelles, comme l'illustre dès aujourd'hui le projet ARTE Europe.

6. **Développer un cadre favorable à la création en Europe.** L'Union européenne, dans le cadre de la réforme du droit d'auteur, doit promouvoir l'environnement économique, juridique et concurrentiel permettant à nos industries culturelles et créatives de se développer à l'ère numérique et assurant aux créateurs une rémunération juste pour les différentes utilisations de leurs œuvres. Aussi, nous rappelons notre attachement au droit d'auteur comme socle juridique et économique de la rémunération de la création. Nous serons également attentifs à ce que le principe de territorialité, clé de voûte du financement de la création, en particulier dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma, ne soit ni directement, ni indirectement remis en cause. Il ne doit pas non plus être porté atteinte à la liberté contractuelle par l'ajout d'exceptions lorsque celles-ci pourraient déstabiliser de manière injustifiée l'économie des secteurs concernés. Il faut également réfléchir à la mise en place d'instruments adaptés à la lutte contre le piratage, et promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Il importe enfin dans le cadre de la révision de la directive « services de média audiovisuels » d'imposer une équité de traitement entre tous services de médias audiovisuels, qu'ils soient ou non établis dans le pays qu'ils ciblent.

7. **Assurer un partage équitable de la valeur.** Source de nouvelles opportunités, de nouveaux usages, la transformation numérique bouleverse les modèles économiques existants et favorise l'émergence d'acteurs globaux qui captent une grande partie de la valeur sans contribuer à son financement. Nous appelons dans ce nouveau contexte à une réponse ambitieuse de l'Union européenne à l'enjeu décisif du partage équitable de la valeur entre les créateurs et les grandes plates-formes qui distribuent leurs œuvres. Nous appelons aussi à une plus grande responsabilisation de ces intermédiaires numériques dans la protection du droit d'auteur, la lutte contre le piratage, et la protection des publics vis-à-vis de contenus incitant à la haine, à la violence, ou pouvant porter préjudice à des mineurs.

8. **Promouvoir des politiques culturelles ambitieuses.** Les industries culturelles européennes, qui représentent 4,2% du PIB européen et plus de 7 millions d'emplois, témoignent de l'extraordinaire créativité des artistes et des entreprises de notre continent. Il est de la responsabilité des décideurs publics nationaux et européens de les appuyer dans leur développement et de soutenir, par des politiques adaptées, la qualité et la diversité des productions artistiques, à l'image des systèmes de prix fixe des livres prônés par certains Etats membres ou encore des politiques de promotion de la qualité architecturale. A l'échelle européenne, nous souhaitons également que soient menées des politiques ambitieuses dans le secteur culturel audiovisuel notamment en soutenant la possibilité de taux de TVA réduits sur les livres numériques et la presse en ligne en répondant à l'enjeu d'interopérabilité des livres numériques, et en soutenant le projet d'Acte européen sur l'accessibilité.

9. **Garantir le pluralisme des médias et la liberté de la presse.** Une presse indépendante, forte, plurielle est aujourd'hui encore le pilier de notre vitalité démocratique et le meilleur rempart contre les extrémismes. A l'ère numérique, et face notamment aux tentatives de manipulation et aux « *fake news* », il est de la responsabilité des politiques européennes de soutenir le pluralisme en dotant les entreprises de presse d'un cadre leur permettant de produire des contenus éditoriaux et journalistiques de qualité. Nous affirmons notre volonté de consacrer un droit voisin qui permettrait de reconnaître la valeur économique additionnelle créée par les éditeurs de presse, et favoriserait des conditions de négociation plus équitables avec les autres acteurs de l'écosystème numérique. Les réformes légitimes sur d'autres sujets comme celui sensible de la protection des données ne doivent pas non plus laisser de côté les enjeux liés au financement des industries culturelles et à la défense du pluralisme.

10. **Placer le combat pour la culture au cœur des politiques européennes.** Nous sommes fermement attachés à ce que l'exception culturelle, gage de politiques européennes en faveur de la diversité culturelle, continue d'être défendue dans le cadre des négociations commerciales internationales. Mais la culture ne saurait rester une exception. Elle est ce qui nous constitue et nous unit. La création et la diffusion d'œuvres culturelles sont au cœur des échanges européens, mais non des priorités européennes. A travers la construction du marché intérieur, l'encadrement des aides d'Etat, les négociations commerciales, les choix en matière de fiscalité, nombreuses sont les initiatives communautaires qui ont des conséquences directes et immédiates sur les secteurs culturels. Le besoin d'un cadre stratégique et politique permettant de

replacer la culture à sa juste place dans les politiques européennes et de favoriser un écosystème vertueux de soutien à la création européenne se fait donc vivement sentir.

Dès à présent et en vue des échéances politiques que sont les élections européennes de 2019 et les perspectives financières post 2020, nous sommes prêts à mener avec enthousiasme et détermination ce combat pour la culture en Europe.

Monsieur Boil BANOV
Ministre de la Culture de Bulgarie

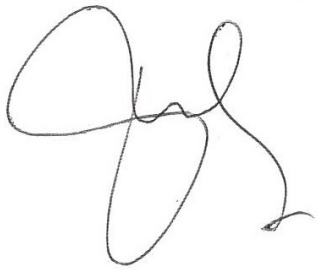

Prof. Costas KADIS
Ministre de l'Education et de la Culture de la République de Chypre

Madame Nina OBULJEN
Ministre de la Culture de la République de Croatie

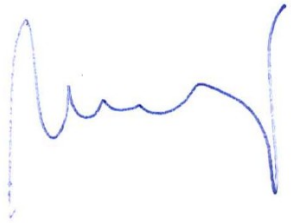

Monsieur Íñigo MENDEZ DE VIGO Y MONTOJO
Ministre de l'Education, de la Culture et du Sport du Royaume d'Espagne

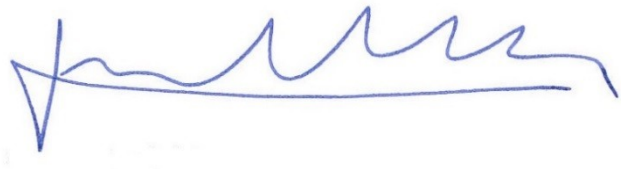

Madame Françoise NYSSEN
Ministre de la Culture de la République française

Madame Lydia KONIORDOU
Ministre de la Culture et des sports de la République hellénique

Monsieur Dario FRANCESCHINI
Ministre des Biens, des Activités culturelles et du Tourisme de la République italienne

Monsieur Luís Filipe CASTRO MENDES
Ministre de la Culture de la République du Portugal

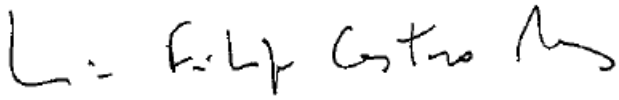

Monsieur Lucian ROMASCANU
Ministre de la Culture et de l'Identité nationale de Roumanie